

## ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

### AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

#### LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : des Vosges n° : 18 tronçon : .....

#### NATURE DES TRAVAUX

remplacement d'un ardoir

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service : .....

#### PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 22-10-2018 Au : 26-10-2018

#### MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		

#### CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : PIERCY TP Rte de dancelle 57400 SARREBOURG

Personne responsable du chantier : PIERCY Stéphane

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 08 16 63 49

Maître d'œuvre / d'ouvrage : C.C.S.

Date : 26-09-2018

Signature / cachet



Entreprise :

Date : PIERCY

Signature / cachet



#### Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 01/10/2018

Signature / cachet

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Roland KLEIN